



La collaboration psychologues-médecins: vers une communication productive

8h00 - Accueil des participants

8h30 - Assemblée générale annuelle (MEMBRES SEULEMENT)

10h00 - pause réseautage

10h10 - Mot de bienvenue – Charles Roy, président de L'APQ

10h15 - Les besoins des omnipraticiens face aux psychologues : vers une plus grande collaboration pour le bénéfice de nos clients

Objectifs :

- assurer un meilleur soutien aux médecins omnipraticiens et installer une plus grande collaboration entre nos deux professions
- Présenter la réalité santé mentale des médecins
- Exposer leurs besoins
- Préciser les besoins des psychologues face aux médecins
- Mieux connaître les réalités et contraintes propres à chacun
- Échange avec la salle

Conférencier : Dr Marquis Fortin, médecin de famille depuis 37 ans; il est en pratique active depuis 1988 à la Clinique de médecine familiale de l'Hôpital Notre-Dame. Il est professeur agrégé à la faculté de médecine de L'U de M au département de médecine familiale et de médecine d'urgence. Ses champs d'intérêts principaux sont la pédagogie médicale, la formation professionnelle continue et les activités de communication médicale auprès des médias.

Monsieur Paul Loubier, vice-président de l'APQ interagira durant la conférence.

11h15 - Accroître l'efficacité de la communication avec les médecins pour maximiser l'intervention

Objectifs :

- Faire une revue de divers modes de communication psychologue/médecin (des solutions efficaces pour collaborer avec les médecins)
- Prendre connaissance de certains modèles de rapport de consultation
- Discussion sur le sujet et énoncés d'idées, de projets pour mieux nous outiller face à ce besoin de communication avec les médecins

Conférencier : Paul Loubier et Luc Bilodeau

12h15 - Lunch

13h30 - Faire équipe avec le pharmacien : mieux se connaître pour mieux intervenir

Objectifs :

- Connaître le rôle du pharmacien parmi les professionnels de la santé
- Comprendre comment peut intervenir le pharmacien auprès d'un patient avec des problèmes psychiatriques ou psychologiques
- Réflexion sur le rôle du psychologue et les traitements pharmaceutiques : les signaux d'alarme
- Discuter autour de cas cliniques de moyens d'intervenir en équipe auprès de tels patients

Conférencier : Georges-Émile Bourgault pratique dans une pharmacie communautaire de Québec et il est également administrateur de l'Ordre des pharmaciens du Québec. Il est régulièrement invité comme conférencier pour différents événements et s'investit dans l'enseignement et le tutorat auprès des étudiants en pharmacie de l'Université Laval.

14h30 Pause réseautage

14h45 - La loi 21 : reconnaissance professionnelle dans le partage des compétences

Objectifs : L'interdisciplinarité, le professionnalisme, le contrat social et le plan d'action en santé mentale sont des enjeux qui ont guidé l'adoption de la Loi 21. À l'origine de cette loi, le rapport «Partageons nos compétences» vient reconnaître de façon forte et indéniable les compétences professionnelles des psychologues. En plus d'insister sur une compréhension véritable de la loi 21, la présentation insistera sur l'importance des enjeux entourant sa mise en application dans un cadre où la communication productive sera centrale pour prétendre à la modernisation souhaitée.

Conférencier : Jean-Bernard Trudeau est Secrétaire adjoint à la Direction générale du Collège des Médecins du Québec depuis septembre 2011. Au cours des 30 dernières années, il a exercé à titre de médecin de famille et de gestionnaire dans le réseau de la santé et des services sociaux du Québec. Il a présidé le comité d'experts sur la modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et en relations humaines qui a inspiré la Loi 21 adoptée en 2009.

15h45 - Retour sur les sujets de la journée

Période d'échanges animée par Charles Roy, président de l'APQ, avec la participation du Dr. Jean-Bernard Trudeau

16h30 - Cocktail

FICHE D'INSCRIPTION

Nom

Prénom

Adresse

Ville

Code postal

Numéro de téléphone

Courriel (obligatoire pour recevoir une confirmation)

Numéro de permis (OPQ) - Obligatoire

Paiement par chèque

Veuillez libeller vos chèques au nom de L'Association des psychologues du Québec

MEMBRE :

Chèque ci-joint de 186,24\$ (le repas et les taxes sont inclus)

NON-MEMBRE

Chèque de 231,39\$ (le repas et les taxes sont inclus)

MEMBRE EN DÉBUT DE PRATIQUE

Chèque ci-joint de 112,88\$ (le repas et les taxes sont inclus) * moins de 3 ans de pratique et sans emploi ou pratique stable.

Paiement par carte de crédit

Prenez note que les informations inscrites ci-dessous sont détruites une fois les transactions terminées.

VISA

MASTERCARD

Nom du détenteur

Numéro de la carte

Date d'expiration

Code de vérification (code à 3 chiffres)

Signature du détenteur

AVIS IMPORTANT

**Pour confirmer votre inscription,
vous devez acquitter les frais d'inscription
AVANT la tenue de l'événement.**